



Le 20 février 2019

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents a pris acte, en application de l'article 6 bis du Règlement, de la demande de création d'une **mission d'information** sur le thème : « **Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?** » (demande du groupe communiste républicain citoyen et écologiste).

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE DE CONTRÔLE

Jeudi 21 février 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **renforcer** la **prise en charge** des **cancers pédiatriques** par la **recherche**, le **soutien** aux **aidants familiaux**, la **formation** des **professionnels** et le **droit** à l'**oubli** (texte de la commission, n° 307, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **encadrer** le **démarchage téléphonique** et à **lutter contre** les **appels frauduleux** (texte de la commission, n° 311, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 5 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à **fournir** une **information** aux **patientes** sur la **reconstruction mammaire** en **cas** de **mastectomie**, présentée par Mme Catherine DEROCHE, MM. Alain MILON, Bruno RETAILLEAU et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 319, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 4 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 4 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **améliorer** la **lutte** contre l'**habitat insalubre** ou **dangereux**, présentée par M. Bruno GILLES (n° 229, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 1^{er} mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 5 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 4 mars à 15 heures

À 14 h 30

- Nomination des **vingt-sept membres** de la mission d'information sur le thème : « **Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?** »

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette mission d'information : mardi 5 mars à 16 heures

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe LaREM)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, en **faveur** de l'**engagement associatif** (texte de la commission, n° 335, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, pour la **protection** des **activités agricoles** et des **cultures marines** en **zone littorale** (texte de la commission, n° 328, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 1^{er} mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

De 18 h 30 à 20 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi relative au **renforcement** de la **sécurité** des **sapeurs-pompiers**, présentée par M. Patrick KANNER et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 91, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : jeudi 21 février à 10 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 4 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **lutter contre** toutes les **violences éducatives ordinaires**, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et les membres du groupe socialiste et républicain (texte de la commission, n° 344, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

De 21 h 30 à minuit

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Suite de la proposition de loi visant à **lutter contre** toutes les **violences éducatives ordinaires**, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 344, 2018-2019)

Jeudi 7 mars 2019

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 7 mars à 11 heures

De 16 h 15 à 20 h 15

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi relative à la **nationalisation** des **sociétés concessionnaires d'autoroutes** et à l'**affectation** des **dividendes** à l'**Agence de financement des infrastructures de transport de France**, présentée par Mme Éliane ASSASSI et plusieurs de ses collègues (n° 249, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 6 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **interdire** l'**usage** des **lanceurs** de **balles** de **défense** dans le cadre du **maintien** de l'**ordre** et à **engager** une **réflexion** sur les **stratégies** de **désescalade** et les **alternatives pacifiques possibles** à l'**emploi** de la **force publique** dans ce cadre, présentée par Mme Éliane ASSASSI et plusieurs de ses collègues (n° 259, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 6 mars à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 12 mars 2019

À 14 h 30

- Deuxième lecture de la proposition de loi visant à **renforcer** et **garantir** le **maintien** de l'**ordre public** lors des **manifestations** (n° 286, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 11 mars à 15 heures

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 12 mars à 12 h 30

À 17 h 45 et le soir

- Suite de la deuxième lecture de la proposition de loi visant à **renforcer** et **garantir** le **maintien** de l'**ordre public** lors des **manifestations** (n° 286, 2018-2019)

À 14 h 30

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **favoriser la reconnaissance des proches aidants** (n° 184, 2018-2019) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars à 8 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 11 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 mars à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi tendant à **améliorer** la **lisibilité** du **droit** par l'**abrogation** de **lois obsolètes**, présentée par M. Vincent DELAHAYE, Mme Valérie LÉTARD et plusieurs de leurs collègues (n° 8, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars à 11 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 11 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 mars à 15 heures

- Débat sur "**La juste mesure du bénévolat dans la société française**" (demande du groupe UC)

- Temps attribué au groupe Union Centriste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 12 mars à 15 heures

- Éventuellement, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi visant à **renforcer** et **garantir** le **maintien** de l'**ordre public** lors des **manifestations** (n° 286, 2018-2019)

Jeudi 14 mars 2019

À 10 h 30

- Débat sur le thème : "**Le bilan des dispositifs de soutien aux territoires ruraux les plus fragiles**" (demande du groupe RDSE)

- Temps attribué au groupe RDSE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 13 mars à 15 heures

À 14 h 30

- Débat sur **la précarité énergétique des ménages** (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 13 mars à 15 heures

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, pour **soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines** présentée par Mmes Annick BILLON, Maryvonne BLONDIN, Marta de CIDRAC et plusieurs de leurs collègues. (n° 302, 2018-2019) (demande de la délégation aux droits des femmes)

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 mars à 15 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 19 mars 2019

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 21 février à 16 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission sur les articles 43, 46, 47, 48,49 et 50 tels que résultant de la lettre rectificative (n° 339, 2018-2019) : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars matin, et, éventuellement, après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 14 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 19 mars, début d'après-midi et mercredi 20 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 18 mars à 15 heures

Mercredi 20 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

Jeudi 21 mars 2019

À 10 h 30

- Suite du projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 21 mars à 11 heures

À 16 h 15 et le soir

- Suite du projet de loi modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 26 mars 2019

À 14 h 30

- Suite du projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement
• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 26 mars à 12 h 30

À 17 h 45 et le soir

- Suite du projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

Mercredi 27 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

Jeudi 28 mars 2019

À 10 h 30, à 14 h 30 et le soir

- 3 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République dominicaine** relatif à l'**emploi** des **conjointes** des **agents** des **missions officielles** de chaque État dans l'autre, et de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République du Nicaragua** relatif au **libre exercice** des **activités professionnelles salariées** des **membres** des **familles** du **personnel diplomatique, consulaire, administratif** et **technique** des **missions officielles** (n° 273, 2018-2019)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Royaume de Belgique** relatif à leur **coopération** dans le **domaine** de la **mobilité terrestre** (n° 314, 2018-2019)

=> Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la **Charte européenne** de l'**autonomie locale** sur le **droit** de **participer** aux **affaires** des **collectivités locales** (n° 324, 2014-2015)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 26 mars à 15 heures

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 2 avril 2019

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 1^{er} avril à 15 heures

De 15 h 30 à 16 heures

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : lundi 1^{er} avril à 12 heures

À 16 heures

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157 rect., 2018-2019)

À 16 h 15 et le soir

- Débat à la suite de la réunion du **Conseil européen** des 21 et 22 mars 2019

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 5 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 1^{er} avril à 15 heures
- Réunion préalable de la commission des affaires européennes, ouverte à tous les sénateurs : jeudi 14 mars à 17 heures

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi sur l'**avenir institutionnel** de l'**Alsace**

Ce texte a été envoyé à la commission des lois

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 2 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 1^{er} avril à 15 heures

Mercredi 3 avril 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux **mentions** et **signes** de la **qualité** et de l'**origine** valorisant les **produits agricoles** ou **alimentaires**, présentée par Mme Marie-Pierre MONIER et plusieurs de ses collègues (n° 322, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 2 avril à 15 heures

- Proposition de loi relative à l'**affectation** des **avoirs issus** de la **corruption transnationale**, présentée par M. Jean-Pierre SUEUR et plusieurs de ses collègues (n° 109, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 2 avril à 15 heures

À 18 h 30 et le soir

- Sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi sur l'**avenir institutionnel** de l'**Alsace**

Jeudi 4 avril 2019

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 3 avril à 11 heures

De 16 h 15 à 20 h 15

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi tendant à sécuriser l'**actionnariat** des **sociétés publiques locales** et des **sociétés d'économie mixte**, présentée par M. Hervé MARSEILLE et plusieurs de ses collègues (n° 303, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 avril à 15 heures

- Proposition de loi relative à l'**interdiction** de la **vente** des **drapeaux** des **associations d'anciens combattants** et à leur **protection**, présentée par Mme Françoise FÉRAT et plusieurs de ses collègues (n° 331, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 avril à 15 heures

Éventuellement, à 21 h 45

- Sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi sur l'**avenir institutionnel** de l'**Alsace**

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 9 avril 2019

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leurs dépôts, conclusions des commissions mixtes paritaires sur la proposition de loi portant **création** d'une **Agence nationale** de la **cohésion** des **territoires** (procédure accélérée) (A.N., n° 1393) et sur proposition de loi organique relative à la **nomination** du **directeur général** de l'**Agence nationale** de la **cohésion** des **territoires** (procédure accélérée) (A.N., n° 1394)

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 8 avril à 15 heures

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 255, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 27 mars après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 4 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 9 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 8 avril à 15 heures

Mercredi 10 avril 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 255, 2018-2019)

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant **création** de l'**Office français** de la **biodiversité**, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (procédure accélérée) (n° 274, 2018-2019) et projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'**application** du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 275, 2018-2019)

Ces textes ont été envoyés à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des affaires économiques sur le projet de loi.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : mardi 9 avril à 15 heures

Jeudi 11 avril 2019

À 10 h 30

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant **création** de l'**Office français** de la **biodiversité**, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (procédure accélérée) (n° 274, 2018-2019) et du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'**application** du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 275, 2018-2019)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 11 avril à 11 heures

À 16 h 15 et, éventuellement, le soir

- Suite de l'ordre du jour du matin

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 20 mars 2019 à 19 h 30***